

Un enjeu de santé publique

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Etat a renforcé l'obligation de surveillance de la QAI dans certains établissements recevant du public sensible (ERP) (article R. 221-30 et R. 221-37 du code de l'environnement). Les établissements concernés sont :

Au 1^{er} janvier 2023

- Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans
- Les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré
- Les accueils de loisirs

Dès le 1^{er} janvier 2025

- Les structures sociales et médico-sociales rattachées aux établissements de santé
- Certains établissements et services médico-sociaux
- Les établissements pénitentiaires spécialisés pour les mineurs

Quelles sont vos obligations ?

Dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur au titre du code de l'environnement

1

Une évaluation annuelle des moyens d'aération incluant la mesure directe du CO₂ réalisable simplement (ex : par l'exploitant ou l'occupant lui-même)

Vérification de l'accessibilité aux ouvrants et de leur manœuvrabilité

Examen visuel des dispositifs de ventilation, constat de leur fonctionnement et de la circulation adéquate de l'air

Mesure à lecture directe de la concentration en CO₂



2

Un autodiagnostic réalisable simplement (ex : par l'exploitant ou l'occupant lui-même) → **au moins tous les 4 ans**

Identification et réduction des sources d'émission de substances polluantes

Implanter un indicateur de confinement (moniteur QAI) pour optimiser les pratiques d'aération

Diminution de l'exposition des occupants aux polluants



3

Une campagne de mesures de polluants réglementés par un organisme accrédité → **aux étapes clés du bâtiment**

Les prélèvements, mesures *in situ* et analyses en laboratoires sont réalisés par des organismes accrédités

Polluants réglementés : Formaldéhyde et/ou Benzène et/ou CO₂

Collecte dans une base de données CSTB

4

Un plan d'actions

- Plan souple et adaptable, à la main des collectivités
- Régulièrement actualisé pour proposer des actions correctives, au niveau de la collectivité (commande publique, etc.) et au niveau de l'établissement (stratégies d'aération et de stockage de matériels émissifs, etc.)



Le résultat de chacune des étapes 1, 2 et 3 alimentera un plan d'actions 4, ce qui permettra de coordonner les différents acteurs afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements visés.

Les obligations du décret

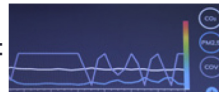
Air Coach répond à la réglementation

1



Avec Air Coach, suivez facilement la qualité de l'air intérieur grâce à des **mesures à lecture directe** et un historique sur une semaine directement visible sur l'écran afin d'identifier les sources de pollution éventuelles (dont CO₂ et formaldéhyde).

Historique :



2



Grâce à l'enregistrement des données sur un mois afin d'identifier les sources d'émission de pollution liées aux équipements et aux activités des usagers.

3

Seul un organisme accrédité peut réaliser ces campagnes aux étapes clés du bâtiment impactant la qualité de l'air (construction, aménagements, rénovations)

4



Facilitez-vous l'élaboration du plan d'actions grâce à l'autodiagnostic réalisé et à l'application des conseils fournis par Air Coach, rendant les usagers acteurs de la QAI. Les services associés NatéoConnect vous simplifient la gestion au quotidien:

- suivi de votre parc à distance, alertes de maintenance ou de dépassement de seuils
- mise à jour automatique des seuils pour être en conformité
- rapports d'analyse et recommandations pour votre plan d'actions

Allez plus loin dans votre plan d'actions : purifier l'air là où c'est nécessaire

Dans les espaces identifiés comme nécessitant un traitement de l'air, les purificateurs d'air professionnels de AIR REPUBLIQUE vous garantissent un air sain en agissant **efficacement contre tous les polluants présents dans l'air intérieur** (virus, bactéries, particules fines, COV...).

Facilement déployable et mobile sans travaux, la gamme de purificateurs d'air **EOLIS Air Manager** est la seule solution innovante dont l'**efficacité a été vérifiée** par un laboratoire indépendant **sur le formaldéhyde et le benzène**.



AIR REPUBLIQUE vous accompagne dans votre mise en conformité

2009

Plus de 14 ans d'expérience



Technologies brevetées

FR

Fabrication française



Éco-conception



